

Voies Navigable de France

InFO-Flash

Des Représentants Force Ouvrière

Béthune, le 20 septembre 2018

LE COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL CENTRAL S'EST TENU LE 20 SEPTEMBRE 2018

QUE FAUT-IL EN RETENIR?

- REPONSE À LA DÉCLARATION FORCE OUVRIÈRE :

- **. Sur les statistiques accidents :** Le Président a admis le bien fondé de notre demande, et s'est engagé à produire une analyse détaillée de l'accidentologie de l'établissement ainsi qu'un bilan global des mesures prises depuis 4 ans lors du prochain CHSCT-Central de novembre.
- . Sur l'expertise GBCP: Le Président a précisé que c'était le cabinet d'expertise qui avait fixé la réunion de restitution avec les représentants de chaque organisation syndicale le mardi matin, soit juste avant la séance extraordinaire du CHSCT. En tout état de cause, il a bien noté la demande de **Force Ouvrière** et prendra contact avec le cabinet en vue de proposer une nouvelle date plus en amont. **Force Ouvrière a pris** acte de ces explications mais restera vigilant sur la phase de restitution et de propositions d'actions afin que le CHSCT Central puisse garder la maîtrise sur les mesures correctives à engager.
- . Sur la réorganisation de la filière domaniale : Le Président a rappelé que la démarche avait été présentée au cours d'un CTU plénier en début d'année et qu'il avait été convenu que lorsque la phase de diagnostic serait achevée, le Directeur du Développement viendrait en présenter les résultats et faire un point du dossier en CTU. Suite à l'interpellation de Force Ouvrière lors de la dernière réunion DG/DSC, le sujet a été évoqué en COMEX, et le calendrier initial a été confirmé. Pour le Président, nous sommes toujours dans la phase de recueil des données et de diagnostic, et il n'y a pas de réorganisation larvée. Force Ouvrière a tout de même pointé la situation dans certaines DT, notamment la DT Nord Pas-de-Calais. Le Président a répondu que de son point de vue, il n'y avait pas de réorganisation dans cette DT. Il a toutefois indiqué que la Directrice Territoriale avait été invitée par le DG a faire un point sur ce dossier avec les organisations syndicales afin de « dissiper les malentendus ». Force Ouvrière a pris acte de ces éléments qui ne nous ont pas totalement convaincus. Nous vérifierons les situations locales et nous interpellerons à nouveau le DG en cas de besoin.
- Sur le raccordement en eau potable des logements de service : Force Ouvrière a pris acte des informations communiquées par la DRHM qui mettent en évidence qu'en moyenne, 5 % des maisons de service ne bénéficient pas de raccordement au réseau d'eau potable. Force Ouvrière a eu raison d'avoir interpellé la DRHM sur ce sujet. Cela a permis que cette question importante pour les agents logés par le service soit abordée et traitée en CHSCT Central.

Parmi les logements non raccordés, seuls quelques-uns posent des problèmes vis-à-vis des normes sanitaires. **Suite à une question** de **Force Ouvrière**, le Président a répondu que le type et le mode de prélèvement étaient adaptés en fonction des situations. Il a par ailleurs certifié que le sujet était suivi et géré au niveau des DT concernées. **Force Ouvrière a pris acte des engagements** pris par VNF sur le traitement de ces situations, et veillera à ce que ces engagements soient tenus.

<u>- Sur la démarche RPS</u>: Tout en soulignant l'importance et la qualité du travail réalisé par les services de la DRHM, **Force Ouvrière rappelle** que sa position sur ce sujet, comme sur tous les sujets liés à la sécurité est la suivante :

« EN APPLICATION DU PREMIER PRINCIPE DE PRÉVENTION DES RISQUES, IL CONVIENT DE NE PAS CRÉER DE RISQUES RPS CE QUI ÉVITE D'AVOIR À EN TRAITER LES EFFETS! »

Ainsi au cas particulier, il est clair que les RPS sont le résultat des réorganisations successives qui s'enchaînent à un rythme effréné, pour faire face aux baisses d'effectifs passées et à venir. Ces baisses d'effectifs vont s'amplifier avec Action Publique 2022, ce qui va entraîner l'abandon des missions stratégiques pour l'établissement, et une perte de sens pour les agents qui se trouvent culpabilisés, car on leur fait comprendre qu'ils sont une « charge financière » pour l'établissement. Dans un tel contexte, les RPS ne peuvent que se développer et le dispositif envisagé par la DRHM apparaît bien faible au regard des impacts à venir.

Sur la couverture téléphonique des zones blanches : Le Président est intervenu avec l'appui du service informatique, pour présenter la procédure déployée par VNF pour exiger du fournisseur le respect des engagements contractuels. La mise en œuvre de cette procédure, qui exige un formalisme strict dans les remontées de difficultés par les DT a permis de traiter la plupart des zones blanches détectées. Il reste quelques points durs, avec notamment des zones blanches absolues (qui ne sont couverte par aucun opérateur), par exemple le secteur de Briare, pour lesquelles en l'absence de solutions de communication, il appartient aux DT de réfléchir à des adaptations de l'organisation.

Force Ouvrière a demandé que soit examiné la possibilité de mobiliser dans ces zones le réseau hertzien **(radio)** à l'instar de ce qui se pratique à la DT Strasbourg. Le président a indiqué que cette proposition serait étudiée.

Par ailleurs suite à une question de **Force Ouvrière**, le Président a indiqué qu'avec le renouvellement du marché de téléphonie, il n'y aurait pas de changement de titulaire.

Les Représentants Force Ouvrière au CHSCT-C de l'EPA-VNF

